

Assainissement - Programme de travaux 1989 - Réhabilitation de la station d'épuration de Port Douvot - Crédits complémentaires

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE, Rapporteur : Pour financer les travaux de rénovation des clarificateurs n° 1 et 2 à la station d'épuration de Port Douvot, les crédits étaient inscrits comme suit :

893 article 2364 CP 88801 :

BP 1988	194 020,00 F
BP 1989	420 000,00 F
BP 1990	200 000,00 F
BP 1991 (prévisionnel)	100 000,00 F

	914 020,00 F

Les dépenses correspondant aux travaux de rénovation sont les suivantes :

Jura Peinture - Marché 98/89 - Travaux de peinture	393 376,00 F
SPAC - Marché 99/89 - Métallerie	683 930,00 F
Travaux divers (maçonnerie, serrurerie, turbine)	88 916,20 F

	1 166 222,20 F

Le marché sur appel d'offres n° 99/89 passé pour cette opération de métallerie indiquait un montant pouvant varier de 321 403 F HT à 732 963 F HT. En effet, ce montant était susceptible de varier puisqu'il s'agissait de réhabiliter des ouvrages immergés, dont le diagnostic devait être effectué en début des travaux. A l'exécution, il s'est avéré que le montant définitif des travaux de métallerie s'élevait à 683 930 F HT.

Les travaux sont terminés à ce jour. Pour régler le solde du marché, il convient de voter un crédit de (1 166 222,20 F - 914 020,00 F) = 252 202,20 F, somme arrondie à 250 000 F au budget supplémentaire de l'exercice courant, chapitre 893/2364.88801.30800.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, en décide ainsi.